

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE****DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE****Nombre Membres****En exercice : 23****Présents :
13 Titulaires
1 Suppléant****Pouvoirs :
2****Votants :
16 Pour
0 Contre
0 Abstention****Date de la convocation :
9 décembre 2025****Délibération n°
2025.12.47****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE****Séance du 17 DECEMBRE 2025****L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre**

A 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Denise MAISONNEUVE (suppléante), Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.
Philippe JOUJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, André DEFAY, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Joël DESSALCES, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Roland LONJON.

PARTICIPATIONS FINANCIERES DES ADHERENTS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2026

Afin de permettre le fonctionnement du SYMPTTOM avant le vote du budget et des montants des participations des adhérents pour 2026, il est proposé de solliciter un acompte pour les 3 premiers mois de l'année basé sur les montants mensuels demandés en 2025.

L'appel de cette avance serait équivalent au montant des participations 2025 (avec remboursement du trop-perçu ou du complément par le SYMPTTOM après le vote des participations définitives).

Les propositions de ces avances pour le T1-2026 sont les suivantes :

		AVANCE PARTICIPATIONS PROVISOIRES HORS DECHETTERIE T1-2026			
ADHERENTS	POUR 1 MOIS		POUR 3 MOIS		Participation trimestrielle TTC TVA 10 %
	Participation mensuelle HT	Participation mensuelle TTC TVA 10 %	Participation trimestrielle HT	Participation trimestrielle TTC TVA 10 %	
CCMVR	124 332,45 €	136 765,70 €	372 997,36 €	410 297,09 €	
CCDS	81 903,73 €	90 094,11 €	245 711,20 €	270 282,32 €	
AGGLO	277 139,65 €	304 853,62 €	831 418,95 €	914 560,85 €	
SICTOM VP	129 322,66 €	142 254,92 €	387 967,97 €	426 764,76 €	
SICTOM EMEV	75 976,44 €	83 574,08 €	227 929,32 €	250 722,25 €	
CCMLM	18 685,53 €	20 554,08 €	56 056,59 €	61 662,25 €	
TOTAL	707 360,46 €	778 096,51 €	2 122 081,39 €	2 334 289,52 €	

		AVANCE PARTICIPATIONS PROVISOIRES DECHETTERIE T1-2026			
ADHERENTS	POUR 1 MOIS		POUR 3 MOIS		Participation trimestrielle TTC TVA 10 %
	Participation mensuelle HT	Participation mensuelle TTC TVA 10 %	Participation trimestrielle HT	Participation trimestrielle TTC TVA 10 %	
CCMVR	79 397,87 €	87 337,66 €	238 193,61 €	262 012,97 €	
CCDS	48 518,79 €	53 370,67 €	145 556,37 €	160 112,01 €	
TOTAL	127 916,66 €	140 708,33 €	383 749,98 €	422 124,98 €	

Une fois le budget 2026 voté et les participations 2026 fixées, une régularisation sera effectuée.

Afin de préserver la trésorerie des adhérents tout en assurant celle du SYMPTTOM et dans l'attente du montant définitif voté lors du BP 2026, il est nécessaire de pratiquer un appel des cotisations en 3 fois selon le montant proposé.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **FIXE à l'unanimité** les demandes d'acompte pour les participations des adhérents au SYMPTTOM pour le 1^{er} trimestre 2026 selon le tableau suscité.
- **CHARGE** Monsieur le Président de recouvrer auprès des adhérents les montants définis ci-dessus, en 3 fois et à échoir, à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTTOM
26, Rue des Muletiers / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57



Jean-Paul LYONNET